



Avis de Soutenance

Diesteffany MACHADO LEÃO TORRES

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Les particularités juridiques de la souveraineté de la co-principauté de l'Andorre

Soutenance prévue le **lundi 14 mars 2016** à 14h30

Lieu : 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse salle Maurice Hauriou

Composition du jury proposé

Mme Frédérique RUEDA	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Arnaud MARTIN	Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Jacques VIGUIER	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur
Mme Marta GONZALO QUIROGA	Université Rey Juan Carlos	Rapporteur

Mots-clés : Constitution, Coprincipes, Souveraineté, Indépendance

Résumé :

J'ai analysé dans cette étude la naissance d'Andorre fruit d'une sentence arbitrale entre la France et l'Évêque d'Urgel. Alors que la souveraineté est au cœur des discussions actuelles tant en droit national qu'international, il est encore possible de trouver des nos jours un régime juridique particulier de souveraineté : à savoir la Coprincipauté d'Andorre. Son modèle unique dans le monde a été bâti pendant la période de la construction de l'État moderne. La coprincipauté est marquée par le fait que ses princes ne sont pas andorrans mais français et espagnol. L'un issu des Monarchies, Empires jusqu'à la République, l'autre issu du corps ecclésiastique catholique nommé par le Vatican mais toujours de nationalité espagnole, préférablement catalan. Les rapports de forces entre royaumes était un problème essentiel du Moyen-Âge et les Andorrans ont intelligemment trouvé une stratégie de survie : la protection spirituelle de l'Église et la protection militaire française. L'Andorre se présente comme un modèle de souveraineté particulier grâce à ou à cause de l'indivisibilité de sa souveraineté. Cela lui a permis de se construire et de se développer au fil de l'histoire grâce au soutien français et espagnol. Ce soutien reste aujourd'hui limité et a poussé l'État andorran à créer ses propres institutions et liens nationaux et internationaux. L'appui français ou épiscopal est tombé en désuétude. D'autres partenaires comme le Conseil de l'Europe voire l'Union européenne prennent une place beaucoup plus intéressante.